

## **C H A P I T R E 3 : L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN AFRIQUE FRANCOPHONE**

1. QUELQUES ELEMENTS CONTEXTUELS
2. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SENEGAL
3. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SENEGAL
4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA REFORME ET LA MODERNISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
5. LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

En Afrique francophone, l'état de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est complexe et difficile à appréhender d'un pays à l'autre :

1 leurs détracteurs les accusent d'inefficaces et les considèrent comme une école de la deuxième chance

2 leurs défenseurs les considèrent comme les leviers du développement des pays en développement en général, africains en particulier.

Deux solutions se dessinent :

1 mettre sur pied un nouvel appareil d'enseignement technique en tenant compte des besoins spécifiques de chaque pays,

2 créer un cadre général en nourrissant une vraie synergie entre les différents pays et promouvoir une harmonie et une complémentarité des différentes structures.

### Cas du Sénégal

Malgré toutes les déclarations en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Sénégal, ces deux sous-secteurs ne semblent pas, jusqu'à une période récente, être traités à leur juste valeur du fait de l'insuffisance des moyens qui leur sont accordés ; à cela s'ajoutent de nombreux problèmes de gestion et d'organisation dont ils font l'objet.

Toutefois sous l'effet de la mondialisation, une forte volonté politique se combine à l'engagement et /ou l'engouement de la population sénégalaise pour faire du développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle l'une des priorités de l'éducation pour le 21<sup>e</sup> siècle.

## **CHAPITRE 3 : L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN AFRIQUE FRANCOPHONE**

### **1. QUELQUES ELEMENTS CONTEXTUELS**

Selon la CONFEMEN (1999), il ressort de la lecture des rapports des organisations internationales (UNESCO, BIT,...) et des études scientifiques sur l'enseignement technique<sup>17</sup> et la formation professionnelle<sup>18</sup> une convergence de vue qui peut se traduire par un triple constat d'échec :

- l'accès et la participation à l'ETFP sont limités ;
- les dispositifs de formation sont inadaptés ;
- les réalités socio – économiques sont faiblement prises en compte par l'ETFP.

Au niveau du continent africain, l'enseignement technique la formation professionnelle comprennent des réalités très différentes (MCD, 1992) en plus d'être complexes à cerner et difficiles à appréhender (CONFEMEN, 1999).

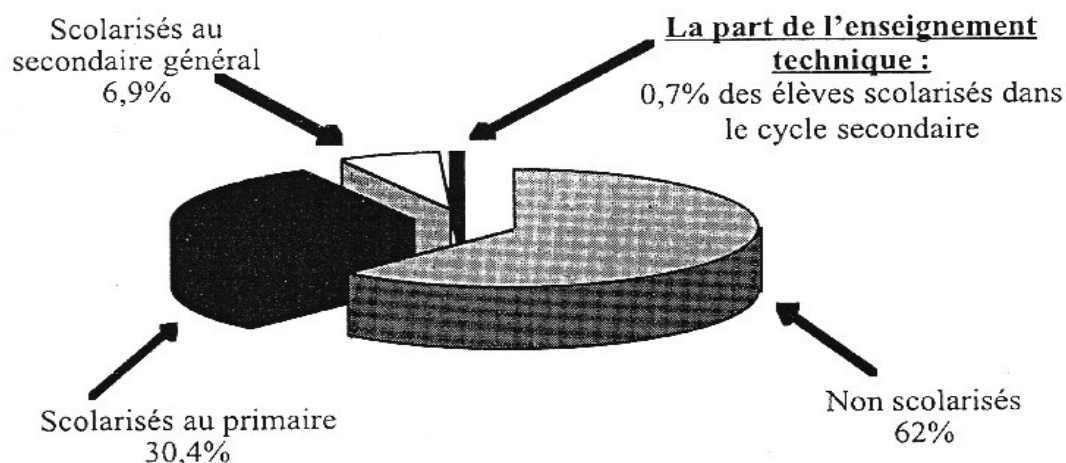
Leur développement connaît des variations à différents niveaux :

- variations à travers le continent : avec la contribution du Ministère Français de la Coopération et du Développement (1992), différents dispositifs d'enseignement technique sont créés ; si certains petits états n'ont que quelques classes d'enseignement technique secondaire, d'autres au contraire tels le Cameroun ou la Côte - d'Ivoire ont développé respectivement un système plus lourd et plus complet qui compte une cinquantaine de lycées techniques, professionnels, et centres de formation où sont scolarisés près de vingt mille jeunes répartis entre les secteurs public et privé (MCD, 1992) ;
- variations à travers les filières d'enseignement : en 1986, l'Organisation Internationale du Travail soutenait que, dans la plupart des pays africains, on entendait très souvent dire que l'enseignement technique et la formation professionnelle n'étaient pas assez développés alors que l'enseignement général, trop abstrait, aux contenus mal adaptés aux réalités locales, le serait trop. Au niveau secondaire, ceci se traduit par une répartition inégale des effectifs avec beaucoup trop d'élèves dans les filières générales et trop peu dans les filières techniques ( en moyenne seulement 5 à10 % des effectifs du secondaire sont scolarisés dans le technique) ; cette domination de l'enseignement technique par l'enseignement général est héritée de l'époque coloniale et s'est développée telle quelle dans la plupart de ces pays .

---

<sup>17</sup> *Enseignement technique* : désigne selon l'UNESCO, ceux des aspects du processus éducatif qui en plus d'une instruction générale impliquent l'étude des sciences connexes et l'acquisition des capacités pratiques, d'attitudes, de compréhension, et des connaissances en rapport avec les professions de divers secteurs de la vie économique et sociale. Contrairement à la formation professionnelle, l'enseignement technique ne débouche pas nécessairement sur un métier bien qu'il en soit un prélude important, in CONFEMEN, (1999).

<sup>18</sup> *Formation professionnelle* : vise l'acquisition du savoir (connaissances), du savoir – faire (habiletés) et du savoir – être (attitudes nécessaires à l'exercice d'un métier). Complémentaire à l'enseignement général, elle débouche à court terme sur une qualification professionnelle....Op. cit.



Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus extraits du *Rapport mondial sur le développement humain, 1995*.

Figure 3.1 : Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus, extraits du rapport mondial sur le développement humain, 1995.

Par ailleurs, l'enseignement technique et la formation professionnelle font l'objet de commentaires contrastés. Certains les accusent d'inefficaces et les considèrent comme une « école de la deuxième chance » devant être reléguée au second plan par rapport à l'enseignement général jugé plus noble ; ils dénoncent alors :

- l'insuffisance qualitative de la formation qui y est dispensée,
- son coût de revient très relevé et son inadaptation aux contextes professionnels,
- un manque de communication entre les institutions de formation et les structures qui sont susceptibles d'embaucher ultérieurement les sujets formés,
- un défaut d'évaluation des besoins, et de planification de la formation basée sur les possibilités du marché de l'emploi,
- l'application de programmes à contenus importés et inadaptés au contexte local de même que la faible prise en compte des réalités socio-économiques africaines,
- la faiblesse des investissements industriels : en effet on observe une mauvaise utilisation des capitaux disponibles car ceux qui ont l'argent préfèrent investir le plus souvent dans des activités commerciales, des opérations immobilières ou foncières plutôt que dans des activités industrielles. C'est la raison pour laquelle certaines entreprises semblent parfois se méfier des diplômés de l'enseignement technique dont ils déplorent les compétences pratiques incertaines et préfèrent alors embaucher une main d'œuvre moins qualifiée, quitte à la former sur le tas.

D'autres par contre les invoquent de plus en plus surtout en Afrique subsaharienne du fait qu'ils sont considérés comme pouvant servir de levier aux plans de développement économique, social et culturel des pays du sud.

Si les pays développés tirent aujourd'hui leurs super puissances de leur potentiel technologique, les pays africains, près d'une quarantaine d'années après les indépendances, en sont encore au stade de la recherche des moyens de transfert de technologies.

A cet effet, dirigeants et responsables politiques, milieux professionnels, spécialistes et responsables de la formation, bailleurs de fonds et experts des organisations internationales se préoccupent tous de la mise en place, dans les pays en voie de développement en général et les pays francophones<sup>19</sup> d'Afrique en particulier, d'un appareil beaucoup plus adapté d'enseignement technique et de formation professionnelle pouvant participer à la construction du continent.

Nous soutenons avec eux que des bénéfices considérables sont attendus du déploiement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en Afrique ; entre autres, nous pouvons citer le fait qu'ils peuvent :

- contribuer à élever les compétences et la capacité de production des forces de travail nationales,
- participer à la restructuration et à la redynamisation du secteur socio-économique de l'Afrique,
- encourager les investissements et les initiatives,
- aider à résorber le chômage,
- contribuer au « décollage » espéré du continent africain.
- offrir davantage de chances aux groupes défavorisés de la population,
- participer à l'amélioration du niveau général d'instruction et de culture.

Vu les éléments contextuels de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, il s'avère alors nécessaire de mettre sur pied un nouvel appareil repensé afin de :

- répondre d'une part aux besoins spécifiques actuels et futurs de chacun des pays concernés,
- créer d'autre part un cadre plurinationnel cohérent, permettant de mettre en œuvre, au niveau sous-régional de l'Afrique francophone, une meilleure harmonisation des politiques de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

En vue de réussir ce pari difficile, depuis plus d'une décennie, les décideurs ont cherché à approfondir l'analyse du problème à travers plusieurs conférences et séminaires internationaux, afin d'atteindre cet objectif dont les enjeux sont décisifs pour le développement de l'Afrique.

Parmi les études, et débats ayant fait l'objet de propositions pertinentes à ce propos, il convient de mentionner, entre autres :

- les résolutions prises et le programme d'action décidé lors de la première réunion du Centre Inter africain pour le Développement et la Formation professionnelle (CIADFOR), en 1979 à Dakar ;
- le « séminaire sur les contributions interactives des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs africains en matière de formation

---

<sup>19</sup>Pays francophones d'Afrique subsaharienne : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Sénégal, Tchad (Unesco, 1 999) ; A. SANE ; M. FALL, Situation de l'enseignement technique et professionnel dans les pays francophones d'Afrique Bilan et perspectives

- professionnelle », avec l'appui du CIADFOR et de l'OIT (Turin, 14-25 novembre 1983) ;
- le travail de synthèse et les recommandations de Benoît Thiery, Marc Rousset et Paul-Henri d'Ersu : « Formation en cours d'emploi dans l'industrie des pays d'Afrique francophone subsaharienne » (ONUDI, janvier 1990) ;
  - le « séminaire sur les politiques et stratégies en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle en Afrique au sud du Sahara » (Turin, 14-17 mai 1990) ;
  - les études et analyses du Département de la population et des ressources humaines (Division éducation et emploi) de la Banque mondiale sur les politiques d'enseignement technique et de formation professionnelle dans les pays en développement (et notamment les travaux de John Middleton, Adrian Zidermam et Arvil van Adams) ;
  - le « séminaire de haut niveau sur les stratégies de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans les pays francophones d'Afrique ( Lomé, Togo, 10-13 décembre 1990) ;
  - le « policy seminar on vocational education and training strategies and systems for sub-saharian Africa » (OIT, CIF, Banque mondial et D.S.E., Ile Maurice, 1-4 avril 1991) ;
  - le « séminaire sur les nouveaux statuts des formateurs et des établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne » (Turin, 24-28 mai 1993)...

Le nombre et la diversité des réflexions ayant trait à l'enseignement technique et à la formation professionnelle en Afrique traduisent tout l'intérêt et l'espoir portés en eux dans la bataille contre le sous-développement.

Ils constituent une composante du système scolaire formel auquel ils appartiennent ; ils sont organisés dans des établissements dont la structure est similaire à celle des établissements de l'enseignement général, ce qui explique parfois l'existence de passerelles entre enseignement technique et enseignement général ; ils intéressent à la fois les niveaux moyen, secondaire et supérieur.

Dans les lignes ci-dessous, nous aborderons successivement les ressources humaines, les moyens pédagogiques, financiers et matériels, les effectifs qui ont trait aux ordres d'enseignement en question.

### **1.1 Les ressources humaines**

En Afrique francophone, l'insuffisance (aussi bien en quantité qu'en qualité) du personnel enseignant des spécialités techniques et professionnelles constitue un des freins au développement de ce secteur :

- les personnels de l'enseignement technique ne bénéficient le plus souvent que d'une formation théorique et ne disposent pas pour la plupart d'une expérience professionnelle relative aux techniques qu'ils sont censés enseigner ;
- quant aux enseignants de la formation professionnelle, la pertinence de leur formation laisse souvent à désirer et mériterait d'être complétée par des compétences transversales telles que la planification, la gestion, le management...

- pour ce qui est de la participation féminine, les enseignantes sont minoritaires dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel et sont surtout concentrées dans des filières dites féminines telles que les formations tertiaires, l'économie sociale et familiale ...

Selon une étude du BIT (1996), la promotion de la femme dans l'enseignement technique et professionnel passe par des initiatives dans, entre autres, les quatre domaines suivants :

- la scolarisation des filles et la lutte contre les stéréotypes,
- l'information et l'orientation professionnelle,
- la formation technique et professionnelle des jeunes filles et des femmes,
- leur promotion professionnelle.

D'après cette même étude, il reste encore à étudier en profondeur beaucoup d'aspects ayant trait aux femmes enseignantes des filières techniques. On manque encore de statistiques sur la condition des enseignantes dans l'enseignement technique et professionnel, de données sur les difficultés propres aux femmes dans l'organisation des cours et de la formation, dans la conception des infrastructures, et de moyens pour prendre contact avec ces femmes pour mieux les comprendre et tenir compte de leurs propositions.

Eclaircir ces questions fondamentales permettrait de faire face aux difficultés liées à la promotion technique et professionnelle des femmes.

Pour promouvoir le rôle des femmes dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, des comités nationaux de suivi (CNS) ont été créés dans chacun des pays concernés afin de traduire dans les faits la politique de scolarisation massive des filles dans les pays en question ; leurs activités consistent à :

- sensibiliser les différents acteurs sociaux (parents, enseignants, entreprises, ONG ;
- battre campagne pour l'orientation des jeunes dans l'enseignement technique et professionnel,
- promouvoir et observer l'évolution de ce type de formation.

Sur le plan de la mobilisation des ressources humaines, les faibles rémunérations du secteur public font que les personnes ressources du monde économique et industriel sont totalement absentes des formations dispensées au niveau secondaire ; de plus, les professeurs formés par l'Etat sont de plus en plus démotivés pour l'enseignement et sont attirés par le secteur privé (plus rémunérateur) et désertent la fonction publique.

En vue de doter les enseignants des spécialités techniques et professionnelles d'un meilleur profil, de plus en plus d'efforts sont consentis au niveau de la sous - région par la mise sur pied de structures pédagogiques spécialisées comme l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement technique et Professionnel (IPNETP) en Côte-d'Ivoire, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) au Mali, l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET) au Gabon, l'Ecole Normale supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSETP) au Sénégal.

Ces structures ont pour mission :

- d'assurer la formation académique et pédagogique des élèves-professeurs ;
- de recycler les enseignants déjà opérationnels dans le cadre de la formation continue ;

- d'aider les professeurs à bénéficier de stages en entreprise en vue de réactualiser leurs connaissances.

De plus, certains stages et/ou spécialisations sont effectués en France le plus souvent.

Malgré tout, les besoins en enseignants sont loin d'être satisfaits ; en effet, les écoles de formation, objets de restrictions budgétaires, recrutent en deçà de leur capacité d'accueil ; elles font le plus souvent recours aux vacataires dont la qualification n'est pas toujours garantie ; de plus, les structures de formation souffrent le plus souvent d'une rigidité des textes organiques et d'une faible implication des partenaires extérieurs (entreprises, syndicats professionnels, pouvoirs publics).

## 1.2 Les moyens

### 1.2.1 Pédagogiques

Selon l'Unesco (1994), tous les pays francophones d'Afrique, à part le Gabon, souffrent d'un équipement vétuste et insuffisant en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle ; ce défaut d'équipement moderne dans les structures techniques affecte sérieusement la qualité de l'enseignement et de la formation qui y sont dispensés. Ce déphasage ne manque pas de porter atteinte à la crédibilité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, et de renforcer la défiance que nourrissent les chefs d'entreprise vis à vis de certaines écoles de formation.

Quant au matériel didactique, il est quasi inexistant. Les ouvrages des prétendues bibliothèques sont obsolètes ; les laboratoires et les salles spécialisées ne le sont que de nom, faute de budget de fonctionnement de la plupart des établissements.

### 1.2.2 Financiers et matériels

En raison des coûts unitaires élevés des filières d'enseignement technique et professionnel, dans la plupart des pays d'Afrique francophone, les gouvernements ne peuvent plus supporter seuls les coûts de ces secteurs d'enseignement et de formation.

Malgré les efforts consentis, les institutions de formation technique et professionnelle sont l'objet de restrictions budgétaires et recrutent en deçà de leur capacité d'accueil ; elles font le plus souvent recours aux vacataires dont la qualification n'est pas toujours garantie.

Dans cette conjoncture particulière, la nécessité s'impose de recourir d'une part à une meilleure rentabilisation des ressources de formation disponibles, et d'autre part d'envisager une diversification des sources de financement.

A ce propos, la Banque Mondiale et le Projet international pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) de l'UNESCO partagent les principes que nous nous proposons d'énumérer ci-après :

- l'utilisation des fonds publics pour l'infrastructure et pour d'autres dépenses de mise en route de l'ETFP<sup>20</sup>,
- l'incitation du secteur privé à dispenser un enseignement technique et professionnel,

---

<sup>20</sup> ETFP : Enseignement Technique et Formation Professionnelle

- la création d'un environnement plus favorable pour encourager l'industrie à apporter un soutien financier supplémentaire (taxes, centres de formation, etc.) à l'enseignement technique et professionnel,
- le partage de la charge financière de l'ETP (au moins partiellement) entre les bénéficiaires directs que sont les élèves et les employeurs,
- la mise sur pied d'activités génératrices de revenus au niveau des établissements d'enseignement technique et professionnel compte tenu de leurs installations, de leur compétence technique et du faible coût de la main d'œuvre constituée par les élèves,
- la bonne gestion des ressources humaines et matérielles au niveau des établissements afin de permettre leur utilisation efficace (CONFEMEN,1995).

### 1.3 Les effectifs d'élèves

L'enseignement technique et professionnel en Afrique francophone au sud du Sahara se caractérise par la faiblesse de ses effectifs par rapport à ceux de l'enseignement général.

Cependant, on note dans la plupart des pays une redynamisation du secteur marquée par une progression régulière des effectifs : au Mali, les effectifs des établissements publics sont passés de 5333 à 8741 élèves entre 1987 et 1992 ; en 1990, la Guinée et le Sénégal accueillent respectivement dans l'enseignement technique des effectifs de 3759 et 5481 élèves (secteur public) ;

pendant la même période, le Burkina Faso a réalisé un score exceptionnel de scolarisation des filles dans le secteur technique, (50%), contrairement à ce qui se passe dans les autres pays où les garçons représentent l'écrasante majorité.

C'est ainsi qu'en 1990, le Burkina Faso a fait scolariser 6321 élèves dans l'enseignement technique, dont 3043 sont de sexe féminin ; un autre phénomène relevant de l'exceptionnel consiste en la chute des effectifs du technique notamment au Bénin suite aux difficultés économiques auxquelles ce pays est confronté depuis quelques années ; là-bas, (Bénin), les effectifs sont tombés de 8522 à 5500 entre 1984 et 1988.

Cette situation héritée de l'époque coloniale a été développée telle quelle dans la plupart des pays africains et notamment au Sénégal, sans pour autant définir une philosophie de l'éducation conduisant vers un nouveau type de société (Carton et Diouf, 1990, p. 10).

la bonne gestion des ressources humaines et matérielles au niveau des établissements afin de permettre leur utilisation efficace (CONFEMEN,1995).

Différentes stratégies ont dû être mises en œuvre pour accroître les effectifs de l'enseignement technique dans les pays cités ci – dessus ; elles vont de la sensibilisation des populations dans le domaine des sciences et de la technologie, à l'organisation de Cliniques de science et de technologie pour les filles dans des pays africains sélectionnés qui ont fait montre d'un intérêt spécial en la matière (Sénégal, Côte – d'Ivoire ...) en passant par l'organisation de foires scientifiques (Burkina-Faso) et le développement de la dimension régionale de l'enseignement des sciences et de la technologie (UNESCO, 1995).

Après ce survol, nous estimons que les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara doivent repenser leur système éducatif de manière générale et en particulier leur système d'enseignement technique et professionnel.



En effet, plusieurs études font ressortir les dysfonctionnements de l'école actuelle fourvoyée par une servile imitation de l'extérieur ; l'héritage colonial pèse lourdement sur l'enseignement de ces pays.

Avec ses contenus de formation abstraits et coupés du réel, l'école actuelle contribue plutôt à détacher le jeune de son milieu originel. C'est pourquoi il devient urgent de réviser la conception de l'enseignement technique afin de le rendre plus efficient et directement utile au développement économique du continent.

L'examen de ces différents points nous permettra de mieux nous imprégner des réalités de l'enseignement technique et professionnel en Afrique francophone et au Sénégal en particulier, en vue de pouvoir fonder nos suggestions et propositions sur une base concrète et participer à la réflexion sur de nouvelles perspectives pour l'enseignement technique et la formation professionnelle dans notre pays.

## ***2. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SENEGAL***

### **2.1 Historique**

Selon le Ministère de l'Education Nationale (1995), au moment de son accession à l'indépendance, le Sénégal disposait d'un appareil de formation technique et professionnelle relativement important : (établissements d'enseignement technique, institutions de formation...). Cette même source relate que depuis lors quatre grandes périodes ont marqué l'évolution de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans notre pays :

1. la première décennie des indépendances ;
2. la réforme de 1971 ;
3. les avancées de années 80 ;
4. la nouvelle donne des années 90.

1. La première décennie des indépendances se caractérise par la création de nombreuses structures à vocation professionnelle en vue de former les ressources humaines (cadres, techniciens intermédiaires, producteurs à la base) alors nécessaires à la satisfaction des objectifs de développement économique du pays ; pour ce faire, dès avril 1959, l'Etat créa un Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ; au bout d'un an (en mars 1960), cette institution fut transformée en Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation des Cadres avec plus d'autonomie et des moyens plus adaptés.
2. La réforme de 1971 est matérialisée par le vote de la première loi d'orientation de l'éducation et de la formation (loi n° 71036 du 6 juin 1971). L'originalité de cette loi a été l'institution de l'Enseignement Moyen Pratique (EMP) qui devait accueillir 80 % des élèves issus de l'enseignement élémentaire et les préparer à intégrer les circuits de production. C'est après cette réforme que furent créées des institutions de formation des formateurs comme l'Ecole Normale d'Enseignement Technique Masculin (ENETM) et l'Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin (ENETMF qui devinrent en 1979 Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSETP).

3. Les avancées des années 80 ont conduit à une meilleure identification des contours de l'enseignement technique et/ou de la formation professionnelle. C'est ainsi que les Etats généraux de l'éducation et de la formation (1981) ont recommandé de distinguer l'enseignement technique<sup>21</sup> de la formation professionnelle<sup>22</sup> et créent des passerelles permettant aux élèves ayant suivi la formation professionnelle d'accéder à l'enseignement supérieur. Cette période est marquée par une vague d'innovations dans l'enseignement technique et la formation professionnelle : création de nouvelles institutions de gestion, d'appui et de coordination de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, renforcement du réseau des structures d'enseignement et de formation, réforme de certaines filières<sup>23</sup>.
4. La nouvelle donne des années 90 est surtout marquée par une instabilité de la tutelle de l'enseignement technique et/ou de la formation professionnelle ; de plus la nouvelle loi d'orientation du 16 février 1991 qui régit l'éducation et la formation au Sénégal vise l'éradication complète et définitive de l'analphabétisme ; cet objectif serait atteint grâce à la revalorisation du travail manuel et l'initiation aux techniques à travers la systématisation d'une éducation permanente de base et d'une formation technique et professionnelle mieux orientée.

Après cette historique, nous allons passer à l'analyse de la situation actuelle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans notre pays.

## **2.2 Situation actuelle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Sénégal**

Malgré la diversité de leurs structures de formation et des innovations déployées dans leur organisation et leur gestion, nous remarquons que l'enseignement technique et la formation professionnelle souffrent encore d'écueils persistants tant du point de vue des infrastructures, des moyens logistiques, matériels et financiers, que du point de vue des effectifs et des personnels d'encadrement.

Ce même constat a été effectué par les participants au séminaire sur l'enseignement technique et la formation professionnelle organisé à Saly Portudal conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle avec l'appui de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle (06 au 10 décembre 1993).

De même, les membres de la commission nationale préparatoire du deuxième congrès mondial sur l'enseignement technique (Séoul, 1999), ont aussi soutenu que le sous-secteur de l'enseignement technique n'est pas suffisamment pris en compte au Sénégal par les pouvoirs publics .

Ainsi différents partenaires composés des représentants de l'Etat, des personnels des institutions de formation privées et publiques, des organisations professionnelles et des bailleurs de fonds ont relevé notamment l'absence d'une politique cohérente de l'enseignement technique. Ils ont aussi souligné la dispersion et/ou l'instabilité de tutelle qui gêne la mise en place d'une bonne planification de l'ETFP et l'utilisation rationnelle de

<sup>21</sup>qui prépare à l'enseignement supérieur

<sup>22</sup>qui débouche directement sur la vie active

<sup>23</sup>Certains baccalauréats qui ont une double finalité (ouverture sur l'enseignement supérieur et insertion professionnelle) sont transformés en Brevet de Technicien (diplôme professionnel) dans les spécialités : mécanique automobile, chaudronnerie et tuyauterie industrielle, ouvrages métalliques.

l'appareil de formation qui du reste est peu développé par rapport à l'enseignement général ; ils ont aussi fait état du déséquilibre dans l'offre de formation, du manque de concertation entre les différentes parties prenantes du système, et de l'insuffisance des moyens à tous les niveaux.

### *2..2..1 L'instabilité de tutelle*

Depuis l'indépendance, le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (et plus particulièrement de la formation professionnelle) a changé sept (7) fois de tutelle, et ses structures sont dispersées entre plus d'une dizaine de départements ministériels. Cela engendre de sérieux problèmes de coordination face à la diversité des initiatives prises en matière de formation et de perfectionnement technique et professionnel ; de même, des passerelles reliant différents paliers du système d'enseignement technique et professionnel font souvent défaut, rendant presque impossible toute occasion de promotion via la formation continue au sein de ce secteur d'enseignement.

Devant cette situation, la commission sénégalaise de préparation du congrès international de Séoul(1999) recommande :

- d'éviter l'instabilité et la diversité de la tutelle de l'ETFP,
- de renforcer la coordination entre les différents partenaires impliqués dans la définition et la gestion de la politique nationale de formation, en créant un espace de concertation et de dialogue pour trouver ensemble des solutions adéquates pour rendre le système plus efficace et plus efficient ;
- de créer des passerelles dans le système éducatif permettant à chaque moment de la vie d'une personne, d'intégrer ou de réintégrer ce système... ;
- de promouvoir de nouvelles filières qui tiennent compte des secteurs dynamiques de l'économie et qui correspondent aux besoins locaux identifiés dans le cadre de la politique de décentralisation ;

### *2..2..2 Le déséquilibre dans l'offre de formation*

L'offre de formation au Sénégal reste très déséquilibrée tant au niveau de la répartition selon les secteurs de la vie économique qu'au niveau de la répartition des effectifs et des structures de formation dans les différentes régions du pays.

#### 2.2.2.1 Répartition selon les secteurs de la vie économique<sup>24</sup>

Le secteur tertiaire totalise à lui seul 63 % des effectifs en 1998 (3921 en formation) ; il est suivi du secondaire avec environ 20 %, soit 1283 formés.

Le secteur primaire même s'il regroupe environ 74 % de la population active, reste le plus mal servi avec 16 % seulement des effectifs.

#### 2.2.2.2 Répartition géographique<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup>ONFP (1988).

<sup>25</sup>op. cit.

Les institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle sont inégalement réparties entre les différentes régions du pays. En effet, environ 70 % d'entre elles sont regroupées dans trois (3) régions uniquement (Dakar, Thiès et Saint-Louis) tandis que seulement 30% des structures sont implantées dans les sept (7) autres régions du pays (Louga, Tambacounda, Fatick, Kolda, Saint-Louis, Diourbel, Ziguinchor).

### 2.2.2.3 Répartition par secteur de l'enseignement

Sur l'ensemble de ces structures d'ETFP, 75 % sont des institutions publiques, contre 25 % pour le privé malgré la mise en œuvre de la loi 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des établissements privés.<sup>26</sup>

A ce propos, la commission préparatoire du congrès mondial de Séoul (1999) prône pour la codification de l'ouverture des écoles privées en mettant l'accent sur l'équilibre des filières.

### *2..2..3 L'insuffisance des moyens à tous les niveaux.*

Elle se manifeste par un ensemble de contraintes à la fois techniques, financières et pédagogiques.

#### 2.2.3.1 Les contraintes techniques

Elles comprennent un ensemble de dysfonctionnements qui affectent la qualité de l'enseignement et qui ont pour noms :

- pénurie et/ou sous - qualification d'enseignants en exercice,
- insuffisance du développement de la formation continue,
- insuffisance des supports pédagogiques (pauvreté des bibliothèques, vétusté des infrastructures, obsolescence des équipements),
- inadéquation entre la formation et l'emploi,
- prégnance de la théorie sur la pratique dans le processus de formation... .

Ces différentes contraintes entravent la bonne organisation du système d'enseignement technique et professionnel. En vue d'une amélioration de la situation, la commission préparatoire du congrès de Séoul recommande :

- d'impliquer davantage le monde du travail dans le système d'enseignement, non seulement comme partenaire financier, mais aussi comme intervenant dans la définition des programmes et dans la formation elle-même ;
- de relancer la « Convention Etat/Employeurs pour la promotion de l'emploi » : ce partenariat permettrait de développer les stages en entreprise qui au demeurant, doivent être notés pour faire partie intégrante de l'évaluation des stagiaires ;
- d'inclure des modules relatifs à l'esprit d'entrepreneuriat dans les systèmes de formation pour préparer les diplômés à leur propre prise en charge par l'auto - emploi ;
- d'anticiper l'évolution des besoins locaux de compétences et de qualification ;

---

<sup>26</sup>Loi 94-82 du 23 décembre 1994 : Cette nouvelle loi libéralise, allège et simplifie les procédures d'ouverture d'écoles par les promoteurs privés, nationaux ou étrangers.

### 2.2.3.2 Les contraintes financières

Le budget alloué à l'enseignement technique et à la formation professionnelle représente une part dérisoire du budget de l'Etat. En 1993, l'enseignement secondaire technique ne disposait que de 2,1% du budget du Ministère de l'Education Nationale (MEN), soit 0,7% (DERP/MEN) du budget de l'Etat, tandis que la formation professionnelle se voyait attribuer 64% du budget du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle (METFP), soit 0,6% (DAGE/METFP) du budget de l'Etat (MEN, 1995). Il faut cependant préciser que 92% des sommes allouées à l'enseignement technique et à la formation professionnelle sont consacrés au personnel.

Pendant la même période, les taux du budget de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire général étaient respectivement de 34% et 16% du budget du MEN.

Devant l'insuffisance des moyens financiers qui leur sont alloués et la hausse fréquente des coûts des facteurs de production, la plupart des structures d'enseignement technique et de formation professionnelle fonctionnent grâce à de nouveaux textes autorisant les établissements de formation à générer des ressources et à les utiliser (décret n° 91-1355 du 6/12/1991).

En plus de cela, la commission préparatoire de la commission de Séoul(1999) propose :

- d'imaginer une politique adaptée de participation des formés dans leurs frais de formation ; pour la commission, cette méthode, loin de pousser à une privatisation tous azimuts de l'éducation et de la formation, pourrait permettre une meilleure motivation des apprenants, non seulement dans leurs études, mais également dans leur vie professionnelle future (recherche d'emploi, création d'entreprise),
- de rendre les structures existantes d'enseignement technique et de formation professionnelle plus fonctionnelles et plus efficaces, en procédant au besoin à des recoupements, au lieu d'en créer de nouvelles que des impératifs pédagogiques, techniques, financiers et d'efficacité ne justifient pas,
- de créer des institutions de formation à dimension inter – étatique afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser les moyens souvent limités, et de minorer les coûts de formation.

### 2.2.3.3 Les contraintes pédagogiques

L'absence d'une politique cohérente de l'enseignement technique et de la formation professionnelle se manifeste par l'inexistence d'harmonie entre leurs diplômes respectifs.

Pour parer à cela, les séminaristes de Saly Portudal (1993) ont proposé entre autres l'harmonisation des diplômes de ces deux secteurs en généralisant le CAP comme diplôme de base.

Par ailleurs parmi les principales stratégies à déployer pour la rentabilisation optimale des structures de formation, les participants au séminaire de Saly Portudal ont mentionné l'évaluation qualitative et quantitative des besoins en formateurs de l'enseignement moyen et secondaire technique et professionnel dans le court et moyen terme.

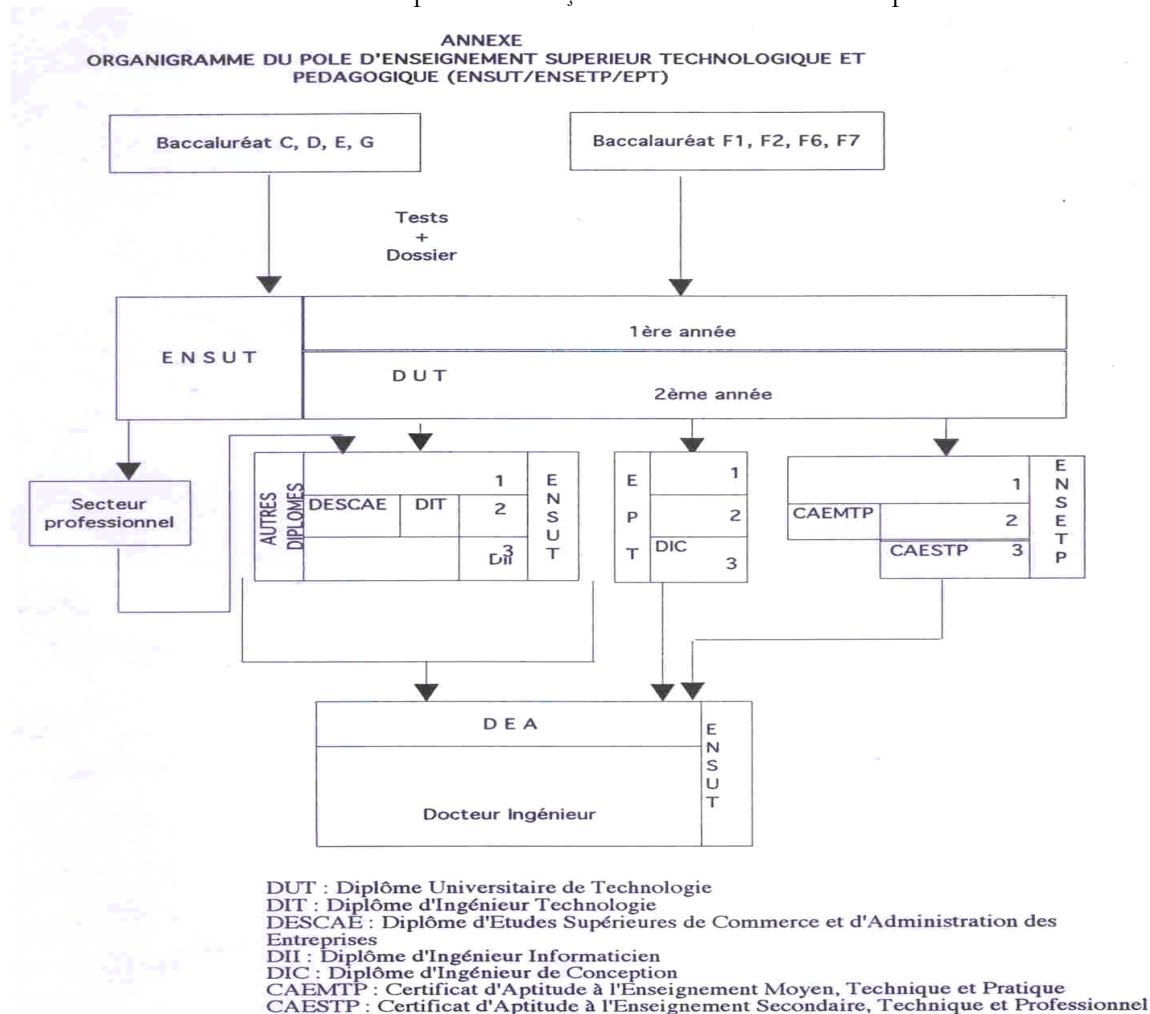
Pour eux, l'analyse des besoins de formation de l'ensemble des secteurs d'activité est une condition sine qua non dans l'érection de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comme une priorité dans le développement à l'instar de l'enseignement de base et de la santé.

Ces différents mécanismes permettront de mettre en place des pôles technologiques et d'excellence à vocation nationale et sous – régionale et de promouvoir la Formation – Production – Insertion.

C'est à cet effet que l'Assemblée Nationale a adopté la loi 94-78 du 07 novembre 1994 portant création de l'Ecole Supérieure Polytechnique (E.S.P.) à l'Université de Dakar.<sup>27</sup>

Ce projet répond au souci majeur d'optimisation et de rentabilisation des trois structures. C'est pourquoi, conformément aux préconisations du séminaire de Saly Portudal (Décembre 1993 ), le recrutement d'enseignants et de formateurs de l'enseignement technique est une nécessité impérieuse au bon fonctionnement du pôle.

Le mode de fonctionnement du pôle est conçu suivant le schéma ci – après.



<sup>27</sup> L'Ecole Supérieure Polytechnique (E.S.P.) regroupe en son sein :

- la division industrielle de l'Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie (ENSUT) ;
- l'Ecole Polytechnique de Thiès (E.P.T.) ;
- et la section technique industrielle de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (E.N.S.E.T.P.).

*1° niveau*

- Les titulaires du Baccalauréat des séries C, D, E, G, F1, F2, F6 et F7 seront recrutés sur la base d'un test d'entrée par le pôle avec comme mission pour l'ENSUT d'effectuer une formation de deux ans débouchant sur un Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.).

*2° niveau*

- A l'issue de cette formation à l'ENSUT, quatre cas de figures se présentent aux titulaires du

DUT pour :

- \* intégrer le secteur professionnel avec une possibilité de poursuivre une formation complémentaire après deux ans d'expérience professionnelle,
- \* postuler, sur la base de leur dossier, à une formation complémentaire à l'ENSUT (D.I.T., D.I.I., D.E.S.C.A.E...),
- \* poursuivre, sur la base d'un concours d'entrée, des études d'ingénieur de conception à l'EPT (D.I.C.),
- \* intégrer, sur la base d'un examen d'entrée, l'ENSETP pour une formation de formateurs sanctionnée par le C.A.E.M.T.P. ou le C.A.E.S.T.P.

*3° niveau*

- A l'issue de ce deuxième niveau de formation, les sortants de ces trois filières pourront préparer des diplômes de 3<sup>o</sup> cycle à savoir Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) éventuellement un Doctorat (Docteur-Ingénieur).

Par ailleurs, des plans quinquennaux et une réelle campagne de motivation devraient être mis en œuvre pour la formation tant initiale que continue de formateurs dans les spécialités déficitaires<sup>28</sup> de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour pourvoir les niveaux moyen et secondaire ; entre autres recommandations des séminaristes, notons l'octroi de bourses (3<sup>o</sup> cycle, agrégation) à des enseignants ou étudiants méritant afin de promouvoir la formation des enseignants du supérieur dans les spécialités techniques et professionnelles déficitaires.

Récemment, (en Mars 2001), le Ministère délégué chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a organisé les assises nationales de l'ETFP ; cette grande manifestation a permis aux acteurs de l'ETFP de faire l'état des lieux grâce au passage en revue de différentes facettes du secteur ayant trait à la situation actuelle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle puis aux orientations stratégiques pour sa réforme et sa modernisation, enfin aux composantes de sa réforme et à leur mise en œuvre.

*2..2..4 Les structures de formation*

L'analyse institutionnelle effectuée par le CIDE<sup>29</sup> (Juin 2001) sur le système d'enseignement technique au Sénégal a fait ressortir un véritable déséquilibre structurel en la matière ; ce déséquilibre se manifeste tant au niveau de la répartition selon les secteurs de la vie économique qu'au niveau des structures et des effectifs des formés.

<sup>28</sup> Spécialités accusant un déficit de formateurs : Mécanique auto, chaudronnerie, tuyauterie industrielle, ouvrages métalliques, métiers de l'artisanat, maintenance hospitalière, formation en techniques d'administration (TA), corps de contrôle (notamment inspecteurs de spécialité)

<sup>29</sup> CIDE = Consortium International de Développement de l'Education, Canada

Le sous - secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comprend plus d'une centaine de structures d'enseignement et de formation. En plus du déséquilibre géographique qu'elles font observer, les structures de formation (étatiques ou privées) sont aussi inégalement réparties selon les secteurs de la vie économique : elles sont constituées de :

- 08 lycées techniques dont 02 lycées d'enseignement technique commercial,
- 01 lycée agricole,
- 01 lycée technique industriel et minier (ces lycées ont également des programmes de formation professionnelle),
- 12 centres de formation en agriculture, élevage et pêche,
- 05 centres dans le secteur industriel et artisanal,
- 13 centres artisanaux aux effectifs très réduits,
- 34 centres d'enseignement technique féminin,
- 05 centres régionaux et départementaux de formation professionnelle,
- 06 centres d'initiation horticole,
- 03 centres de formation de formateurs (ENFEFS de Dakar, CNFMETP de Kaffrine et de Guérina),
- 04 écoles de formation supérieure (ENCR de Bambey, ENSA de Thiès, ENSETP de Dakar, ESP (sites de Dakar et Thiès),
- plus de 40 instituts de formation professionnelle privés autorisés.

L'état des lieux ainsi relaté nous montre que le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comparativement au secteur de l'enseignement général, on note très peu de progrès en ce qui concerne l'élargissement de l'accès à l'ETFP. Dans l'enseignement général, pendant ces dix dernières années le nombre de lycées est passé de 28 à 54 et celui des collèges de 147 à 254 alors que l'ETFP n'a connu que 02 nouvelles créations avec d'épineux problèmes d'équipement.

La formation professionnelle (ETFP) au Sénégal devrait être davantage prise en compte par les pouvoirs publics, tant du point de vue des infrastructures, des moyens logistiques, matériels et financiers, que de celui des effectifs et des personnels d'encadrement.

Sa situation actuelle n'a pas manqué de se répercuter sur la rentabilité du secteur concerné.

#### *2..2..5 Les effectifs des formés et les diplômés*

Au Sénégal comme dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne, l'enseignement technique et la formation professionnelle devraient occuper une place stratégique dans le système éducatif global car ils sont censés pouvoir jouer un grand rôle dans le processus de développement économique et social.

(gestion marketing, commerce, etc.). Mais le déséquilibre structurel qui caractérise le secteur de l'ETFP dans notre pays se manifeste également par la faiblesse des effectifs au niveau des filières techniques et /ou industrielles (électronique, mécanique automobile, mécanique générale ...) en faveur des filières tertiaires (secrétariat, comptabilité

En 1999/2000 les effectifs des inscrits dans l'enseignement technique se présentent comme suit :



Tableau 3. 1 : Effectifs des inscrits dans l'enseignement technique pendant l'année scolaire 1999-2000

Source : Document de politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Assises du 31 Mars au 02 Avril 2001, Dakar/Sénégal

Filière/Diplôme	BAC G	BAC Technologique				BTS
Total par diplôme	G <sup>30</sup>	S3 <sup>31</sup>	S4 <sup>32</sup> -S5 <sup>33</sup>	T1 <sup>34</sup> -T2 <sup>35</sup>	F6 <sup>36</sup> -F7 <sup>37</sup>	
	2018	524	108	840	9	2291
Total des inscrits	5790					

Il ressort de ce tableau que :

- l'enseignement technique et la formation professionnelle sont trop orientés vers la formation de baccalauréats techniques alors que le problème majeur rencontré aujourd'hui par les titulaires de ces diplômes est l'absence de structures d'accueil adéquates au niveau de l'Enseignement supérieur court (BTS), (MEN, 1999) ;
- les effectifs des filières tertiaires surplombent ceux des filières technologiques, et 86 %<sup>38</sup> des effectifs inscrits au BTS le sont dans des filières destinées au tertiaire ; pour les brevets de techniciens de l'industrie, l'insuffisance des équipements et le déficit en formateurs de spécialités constituent les principaux obstacles à l'atteinte des objectifs de la réforme intervenue en 1984.

Les impératifs de développement national exigent que l'Etat accorde plus d'attention à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dans la diversité de leurs filières en mettant davantage l'accent sur la qualité des connaissances, des aptitudes et compétences qui sont nécessaires pour le bien-être social des individus et la croissance économique du pays.

Par ailleurs, l'UNESCO (1995) préconise que les pays africains s'inspirent d'un certain nombre de points d'ancrage qui ont été identifiés comme éléments clés afin de faire jouer pleinement leur rôle à la science et à la technologie dans les programmes d'éducation pour tous :

User de pertinence, se préparer au changement, prendre en compte la technologie endogène.

Le choix de cette orientation stratégique est l'aboutissement d'un axe d'action mis en évidence particulièrement depuis MINEDAF V en 1982 ( poursuivi dans MINEDAF VI « recommandation n°1 »), et qui contribue à la science et à la technologie un rôle prépondérant dans l'évolution de toutes les sociétés.

<sup>30</sup> Comptabilité et gestion

<sup>31</sup> s3 = Maths et Techniques

<sup>32</sup> Sciences et technologie de l'agriculture et de l'environnement

<sup>33</sup> Sciences et technologie des produits agroalimentaires

<sup>34</sup> T1 = Fabrication mécanique

<sup>35</sup> T2 = Electrotechnique

<sup>36</sup> Chimie

<sup>37</sup> Biologie

<sup>38</sup> op.cit

### ***3. La contribution de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au développement économique et social***

Dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, la contribution de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au développement économique et social représente un défi de premier plan à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle pour les pays africains.

De plus en plus, la communauté internationale<sup>39, 40</sup> accorde une place importante à ce secteur d'enseignement, et cet élan vers l'ETFP est relayé par la volonté politique grandissante dans nombre de pays du continent noir ; il est aussi porté par l'engagement et l'engouement des populations en général et des jeunes en particulier pour les formations scientifiques et techniques.

Depuis le début des années 80 ( MINEDAF V en 1982), les pays africains accordent une attention particulière à la rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie. Cette orientation des politiques éducatives se poursuit et se répand au niveau des différents groupes d'âge et de classes sociales au niveau du continent, tant il est reconnu par tous le rôle essentiel que les nouvelles technologies sont appelées à jouer en matière de développement économique. C'est d'ailleurs compte tenu du fait que l'enseignement technique et professionnel peut être un prodigieux instrument de développement que J. LAMOURE (1993) préconise l'urgence de la prise en compte des besoins locaux dans les pays en voie de développement pour la légitimation des formations techniques et professionnelles.

Depuis 1993, l'UNESCO a conçu pour la région Afrique le Projet « Science 2000+ » plus connu sous le nom de POSTAFRIC ; ce projet avait pour objectif de faire croître l'accès à l'éducation des sciences et de la technologie en vue de jeter les bases solides d'une culture scientifique et technologique au niveau du continent noir.

A l'instar des autres pays d'Afrique, le Sénégal ne fait pas exception à la règle et adhère au cercle des nations éprises d'ouverture et de progrès en faisant du développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle l'une des priorités de sa politique éducative pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

La mise en œuvre de cette option est d'autant plus favorisée qu'elle se déroule dans un contexte caractérisé par des atouts réels tels que :

- l'expression d'une forte volonté politique,
- l'engagement des différents partenaires (Etat, secteur privé, société civile, collectivités locales) dans le processus d'élaboration de la politique d'ETFP.

Pour le Sénégal, la meilleure stratégie sera de refondre son système d'ETFP et de le développer comme l'une des priorités de l'Education pour le 21<sup>ème</sup> siècle afin de réaliser son redressement économique et social : Séminaire sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (1993), Assises sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (2001).

---

<sup>39</sup> : Assises francophones de la formation professionnelle et technique, Bamako, 1998.

<sup>40</sup> : Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, Séoul, 1999.

Les lignes ci-dessus nous ont permis de déceler l'importance de l'ETFP dans le système éducatif sénégalais et de faire ressortir le rôle majeur qu'ils sont appelés à jouer dans l'effort de construction nationale ; dès lors, il s'avère nécessaire de définir de nouvelles orientations stratégiques qui, appliquées à l'ETFP, vont les marquer de leur sceau, améliorer la production nationale et participer à la performance de notre économie dans le contexte de la mondialisation de l'économie.

#### ***4. Orientations stratégiques pour la réforme et la modernisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle***

Les différents points de rupture ci-dessus constatés dans l'état des lieux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Sénégal expliquent la mobilisation des différents partenaires concernés en vue d'en recentrer les principes fondateurs et de proposer un ensemble d'orientations stratégiques pour sa réforme et sa modernisation.

C'est ainsi qu'à l'occasion des Assises sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (31 Mars au 02 Avril 2001 à Dakar), les participants ont tous unanimement reconnu la synergie existant entre le système d'ETFP et le marché du travail.

Par conséquent, ils ont proposé de déployer ce sous secteur de l'éducation autour d'un programme permettant :

- d'assurer l'insertion et le suivi des formés par rapport au marché du travail,
- d'accorder la prépondérance qui convient à la demande du marché du travail et aux besoins de l'économie,
- de mieux prendre en charge le système d'apprentissage,
- d'élaborer des référentiels de formation selon l'approche par compétence : elle présente des avantages lorsqu'il s'agit de former en masse et à moindre coût, tout en garantissant la qualité de la formation donnée ;
- d'accorder au secteur productif (privé et parapublic) un rôle central dans la gestion et la planification de l'ETFP.

A partir de ce moment, l'ETFP pourra efficacement assurer la formation de jeunes et d'adultes capables de s'insérer dans leur milieu et de participer au développement économique, social et culturel de la société.

C'est ainsi que le système d'ETFP est appelé à contribuer à l'effort de construction nationale en pourvoyant les ressources humaines qualifiées et compétentes indispensables aux opérateurs économiques et aux chefs d'entreprises sénégalais pour la création d'entreprises dans des créneaux porteurs qu'ils auront identifiés ; rendus plus adaptés et plus performants, les secteurs de l'ETFP attireront également les investisseurs étrangers et favoriseront l'implantation dans notre pays de certaines multinationales dans le cadre de la délocalisation.

De plus, en vue de promouvoir une culture scientifique et technologique pour tous, l'enseignement technique et la formation professionnelle pourraient être mis à contribution à différents niveaux et dans divers domaines. Le Sénégal pourrait ainsi moderniser le secteur primaire de son économie en formant une nouvelle race d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs modernes et compétitifs.

De même, la formation dispensée dans les centres de formation artisanale pourrait aider à élever l'artisanat à un niveau de performance et de compétitivité sur l'échiquier sous-régional, régional voire mondial, d'autant plus que dans tous les pays du monde, en l'occurrence les pays développés, l'industrie s'est bâtie à partir du potentiel de l'artisanat ; enfin, étant donné que le secteur informel jouit d'un grand poids économique dans notre pays, (60 % du PNB)<sup>41</sup> il gagnerait à être valorisé s'il était doté d'un système d'apprentissage organisé grâce au concours d'un système d'enseignement technique et professionnel plus fonctionnel ; dès lors, au lieu des ressources humaines le plus souvent formées sur le tas, les entreprises artisanales de même que le secteur moderne pourraient disposer de travailleurs plus performants puisque mieux sensibilisés, mieux formés et proposant de meilleures qualités de services.

En prenant effectivement en charge le système d'apprentissage, le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle se verrait conférer davantage de valeur et de considération à l'instar des autres ordres d'enseignement et/ou de formation.

Jusqu'ici placé au rang de solution de dernier recours dans la résorption des déperditions scolaires, il (l'ETFP) s'attellerait désormais à satisfaire aux demandes du marché du travail conformément aux besoins de l'économie.

Ainsi réformés et revigorés, l'ETFP, en plus de garantir une culture technologique, aideraient également à réaliser une qualification massive et de qualité au niveau de la population dans l'ensemble des secteurs nécessaires au processus de développement économique et social du pays.

Devant l'importance que revêtent l'ETFP dans le processus de développement du Sénégal, il s'avère particulièrement nécessaire de procéder à leur pilotage afin d'en évaluer les performances et d'apporter leur contribution aux redressements allant dans le sens des orientations nationales.

C'est dans cette perspective que nous nous proposons d'évaluer dans les pages ci - dessous les performances des diplômés sénégalais sortis de l'ENSETP pendant la période allant de 1981 à 1994.

Avant cela, procédons d'abord à la présentation de l'établissement.

#### **4.1 Présentation de l'ENSETP**

La mise sur pied de l'ENSETP participe de la volonté politique des autorités de promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle et de les considérer comme des objectifs prioritaires dans le développement économique et social du Sénégal.

L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSETP) de Dakar a été créé par le décret 79-1002 du 24 octobre 1979 en remplacement de l'ancienne Ecole Normale d'Enseignement Technique Masculin de Dakar.

La loi n° 89 – 03 du 17 janvier 1989 constitua l'ENSETP en Etablissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière rattaché à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

---

<sup>41</sup> MEN (2002).

Cette institution ( ENSETP) a pour principales missions :

- *la formation des personnels :*
  - chargés d’enseigner les disciplines techniques théoriques et pratiques dans les établissements d’enseignement technique et professionnel (collèges, lycées, centres de formation professionnelle, etc.) ;
  - chargés d’assurer l’orientation scolaire et professionnelle aux différents niveaux du système éducatif ;
  - chargés d’effectuer l’encadrement et le contrôle pédagogique des enseignants et des établissements scolaires (inspecteurs de spécialité) ;
- *le recyclage et la formation continuée des enseignants des secteurs public et privé ;*
- *l’assistance pédagogique par la recherche et la diffusion de moyens, de méthodes et de supports pédagogiques permettant d’améliorer la qualité de la formation.*

L’ENSETP délivre à l’issue de la formation les diplômes suivants :

- CAEMTP : Certificat d’Aptitude à l’Enseignement Moyen Technique Pratique (BAC + 4 ans ) pour les professeurs de l’enseignement moyen ;
- CAESTP : Certificat d’Aptitude à l’Enseignement Secondaire Technique et Professionnel (BAC + 5 ans ) pour les professeurs de l’enseignement secondaire ;
- CAFPC : Certificat d’Aptitude aux Fonctions de Psychologue – Conseiller (BAC + 5 ans) pour les personnels chargés de l’orientation scolaire et professionnelle.

Au plan pédagogique, l’ENSETP comprend différentes spécialités :

- BS1 : Construction mécanique
- BS2 : Electrotechnique
- BS3: Fabrication mécanique
- BS4 : Techniques quantitatives de gestion
- BS5: Techniques administratives
- BS6 : Techniques de secrétariat
- BS7 : Techniques économiques
- BS8 : Techniques de maintenance hospitalière
- BS9 : Techniques horticoles
- EF : Economie familiale
- ET : Education technologique
- PC : Psychologue - Conseiller

Le recrutement (tests spécifiques ou concours pour les sénégalais, dossier scolaire pour les étrangers) s’effectue à différents niveaux parmi les titulaires de diplômes correspondant aux profils d’entrée des filières choisies :

- accès en 1<sup>ère</sup> année pour les bacheliers des séries D, E et F ;
- accès en 3<sup>ème</sup> année pour les titulaires de DUT ou BTS ;

- accès en 4ème année pour les titulaires de Licence ;
- accès en 5ème année en vue d'une formation pédagogique pour les titulaires de la Maîtrise ou de diplôme d'IngénieurA3 (niveau DIT).

Dans le chapitre ci-dessous, nous allons poser les fondements théoriques et méthodologiques de notre recherche.